



Plan local d'urbanisme
intercommunal

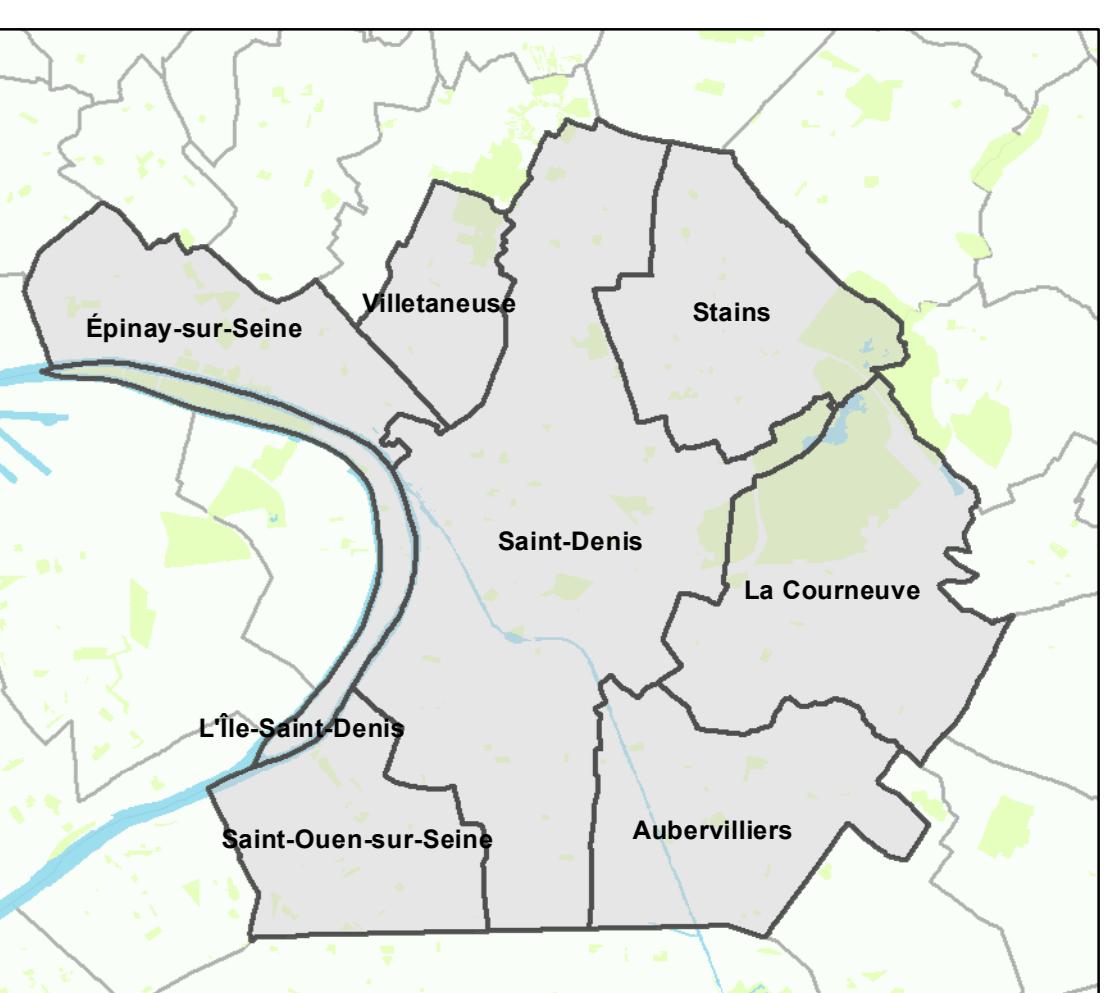
4-2-7 Plan des secteurs de servitude de taille minimale de logements

Légende:

■ Secteurs de servitude de taille minimale de logements

Eléments de contexte:

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti



Dossier d'approbation - Conseil de Territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique).
Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site aquatique du quartier de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU St Ouen).

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est.

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 juillet 2022 portant modification de la déclaration d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et important mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune.

Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1).

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 29 mars 2022 (Décret n°2022-1865 du 29 mars 2022 portant approbation de la mise en compatibilité du PLUi visant à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis-Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et important mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (Métropole ligne 15 Ouest).

Mis en compatibilité par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 16 avril 2022.

Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 11 avril 2023 (Modification n°2).

Mis en jour n°3 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 15 mai 2023.

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 27 juillet 2023 déclarant d'intérêt général le projet de la Tony Parker Academy et important mise en compatibilité du PLUi.


Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 27 juillet 2023 (Modification simplifiée n°1).

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 19 décembre 2023.

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Activités nationales à Plaine-Saint-Denis.

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 23 juin 2024 (Modification n°4).

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 20 mars 2025 approuvant la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal pour le prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la Gare RER E Rosa Parks à Paris.



Source: Fond plan DGFiP2024

0 0,25 0,5 Km

